
Renvoi au comité de salut public de deux arrêtés pris par le représentant Isoré, en mission près l'armée du Nord, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de deux arrêtés pris par le représentant Isoré, en mission près l'armée du Nord, lors de la séance du 11 brumaire an II (1er novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 113;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41344_t1_0113_0000_9;](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41344_t1_0113_0000_9)

Fichier pdf généré le 21/02/2024

Suit la lettre des administrateurs du département de police (1).

« Commune de Paris, le 11 brumaire, l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen Président,

« Les administrateurs du département de police vous font passer le total journalier des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris à l'époque du 10 dudit. Parmi les individus qui y sont renfermés, il y en a qui sont prévenus de fabrication ou distribution de faux assignats, assassinats, contre-révolution, délits de police municipale, correctionnelle, militaire, ou d'autres pour délits légers.

« Conciergerie	476
« Grande-Force (y compris 23 militaires)	618
« Petite-Force	212
« Sainte-Pélagie	161
« Madelonnettes	257
« Abbaye (y compris 23 militaires et 5 otages)	130
« Bicêtre	719
« A la Salpêtrière	378
« Chambres d'arrêt, à la mairie	73
« Luxembourg	179
Total	<u>3,203</u>

« Certifié conforme aux feuilles journalières à nous remises par les concierges des maisons de justice et d'arrêt du département de Paris.

« HEUSSÉE; MICHEL; MARINO; CAILLIEUX.

« Nota. — Le ci-devant duc d'Orléans n'est pas encore arrivé. »

Isoré, représentant du peuple, envoyé près l'armée du Nord, informe la Convention nationale que si Cobourg veut savoir ce que valaient les reliques, les cloches et les meubles, ainsi que tous les magasins qui étaient à Menin, il pourra s'adresser à l'Administration du district de Lille.

Menin et ses environs ont produit environ 10 millions à la République, et c'est le travail de l'armée de Lille, commandée par le général Sousham, soutenu par les généraux de brigade Dandals, Magdonal et Dumonceau (2).

Suit le texte de la lettre du représentant Isoré, d'après le Bulletin de la Convention (3).

Lettre du citoyen Isoré, représentant du peuple, datée de Lille, le 9^e jour du 2^e mois de l'an II de la République une et indivisible.

« Si Cobourg veut savoir ce que valaient les

reliques, les cloches, les meubles et tous les magasins qui étaient à Menin, il pourra s'adresser à l'Administration du district de Lille. Ce monstre est tout en colère, et il vient de faire avancer près les villages qui entourent Lille un nouveau troupeau d'esclaves, dont une très grande partie à cheval; il veut se battre et nous ne le voulons plus, parce qu'il ne faut pas l'accoutumer à nous faire agir à sa guise; faire tout ce que l'ennemi ne veut pas, voilà, je crois, quel doit être l'esprit de ceux qui sont chargés de conduire la guerre. Le mouvement qu'il vient de faire vers le nord-ouest, en dégageant son armée vers celle du général Jourdan, lui jouera un mauvais tour, et je crois qu'il ne sera plus longtemps à retourner bride s'il entend parler d'un nouveau frottement. Malgré toute sa jactance, ses pauvres casquettes n'engraissent pas à faire le métier terrible qu'il leur fait faire par la vertu des coups de bâton, tous ses prisonniers, ainsi que les émigrés, sont secs comme des rats d'église; leur mine tout à fait cadavéreuse et tout à fait hideuse, répugne à nos soldats républicains, et si la grandeur d'âme du Français ne les garantissait pas, il n'entrerait pas un Autrichien dans nos citadelles.

« Menin et ses environs ont produit environ 10 millions à la République, et c'est le travail de l'armée de Lille, commandée par le général Sousham, soutenu par les généraux de brigade Dantels, Macdonald et Dumonceaux. L'histoire sera ornée de traits d'héroïsme qui se sont passés les 2 et 3 de ce mois; j'en remettrai le tableau au comité d'instruction publique, sous peu de jours. Nos frères d'armes sont jaloux du sensible souvenir des faits passés sous leurs yeux en défendant les droits de tous les hommes. J'écris au comité de Salut public pour différentes mesures sur le maintien de nos forces, et si mes vœux sont adoptés, j'aurai la satisfaction d'avoir contribué à battre l'ennemi sans interruption.

« Signé : ISORÉ. »

Isoré fait passer ensuite copie de deux arrêtés par lui pris. Le premier est un ordre à la Commission militaire de juger tous délits à la suite de l'armée divisionnaire de Lille, et une déclaration solennelle que tout pillard, trainard ou déserteur sera dépouillé de l'honorable nom d'ami de la patrie, et condamné à une peine infamante.

Le second arrêté a pour objet d'établir un ordre régulier dans le transport des effets conquis sur l'ennemi.

Insertion au « Bulletin » et renvoi au comité de Salut public (1).

Premier arrêté (2).

Au nom du peuple français.

L'an deuxième de la République.

Nous, représentants du peuple envoyés près l'armée du Nord par décret de la Convention nationale du neuf septembre, chargeons la

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 239.

(2) Archives nationales, carton AFII 234, plaquette 2010, pièce 12.

(1) Archives nationales, carton C 279, dossier 749.
(2) Procès-verbaux de la Convention, t. 24, p. 239.
(3) Bulletin de la Convention du 1^{er} jour de la 2^e décade du 2^e mois de l'an II (vendredi 1^{er} novembre 1793); *Moniteur universel* [n° 43 du 13 brumaire an II (dimanche 3 novembre 1793), p. 174, col. 2]; *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 409, p. 146); Aulard : *Recueil des Actes et de la Correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 125.